



Décision d'approbation de deuxième tranche n°02/11 **Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire**

Rappelant les [décisions de la 3^{ème} réunion du 08 février 2017](#) et [la 5^{ème} réunion du 03 octobre 2018](#) du Comité de Pilotage (COFIL) du FONAREDD portant respectivement approbation d'une allocation financière de 4 M USD et d'un addendum de 4 M USD supplémentaires, ce qui ramène le budget total approuvé à 8 M USD pour le Programme d'Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire.

Notant que les financements disponibles auprès de l'Agent Administratif (MPTF) permettent ce transfert.

Considérant la [résolution de la 42^{ème} réunion du Comité Technique](#) du FONAREDD de mettre en place une période intérimaire de 12 mois, en attendant une réflexion globale sur les modalités de poursuite de l'appui à la réforme de l'aménagement du territoire sur base des conclusions des évaluations et de la feuille de route du ministère.

Prenant compte des options présentées par l'agence (PNUD) dans sa [note d'analyse sur la situation du PARAT produite le 10 août 2021](#) pour revoir à la baisse la portée des accords avec les firmes chargées de l'élaboration des outils d'aménagement du territoire.

Prenant compte du plan de travail soumis par l'agence d'exécution (PNUD) et endossé par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat de l'Aménagement du Territoire (ici [Lettre du Ministre d'Etat pour l'endossement de PTBA 2021-2022](#)).

Le Comité de Pilotage :

Approuve le Plan de travail de la période intérimaire de 12 mois, soit de janvier à décembre 2022, soumis par l'agence d'exécution (PNUD) et endossé par le Ministre d'Etat de l'Aménagement du Territoire pour un montant total de 2.471.950 \$ USD.

Approuve l'extension du programme pour 12 mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2022, le décaissement de 1.625.605 \$ USD en faveur du Programme en deux transferts : un premier transfert non conditionnel de 775.605 \$ USD, et un deuxième transfert de 850.000 \$ USD conditionné par le recrutement par l'agence (PNUD) des Consultants chargés de réaliser les deux études (capital forestier et potentiel agricole).

Prend acte du montant de 846.345 \$ USD dégagés dans un premier temps par l'agence du contrat avec la firme STUDI International & IDEA Consult International et programmés pour utilisation dans le plan de travail de la période intérimaire. Cette somme devra servir d'engagement pour le recrutement des Consultants.

Instruit le Comité Technique du FONAREDD appuyé par le Secrétariat Exécutif, d'accélérer le processus de revue des recommandations de toutes les évaluations du programme afin de permettre la mise en place d'un programme cohérent, à budget assez conséquent, sur base de la réponse de gestion.



Demande à l'agence de soumettre d'ici le 20 décembre 2021 le plan d'accélération du processus de recrutement des consultants, étant donné qu'elle s'est engagée à conclure le processus deux mois après la notification de la décision de décaissement.

Demande à tous les acteurs (Agence, Ministère d'Etat de l'Aménagement du Territoire, SE FONAREDD) de reconnaître le lead technique du MEDD pour l'étude sur le capital forestier et du Ministère de l'Agriculture pour l'étude sur le potentiel agricole.

Rappel à l'Agence la nécessité d'établir des rapports financiers et narratifs solides qui doivent fournir des informations sur l'utilisation des ressources financières par rapport aux produits et aux effets figurant dans le cadre de résultats convenu dans le PRODOC, conformément aux accords signés avec le MPTF, et **insiste** pour besoin d'harmonisation que le canevas de rapport narratif et financier de CAFI soit utilisé pour ce faire.

Fait à Kinshasa, le **14 DEC 2021**


as KAZADI KADIMA-NZUJI
Président du Comité de Pilotage

